



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 10 janvier 2017,

**Lettre ouverte à Monsieur le Préfet des Landes
s/c Monsieur le Secrétaire Général
24 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN CEDEX**

Transmission électronique

Monsieur le Préfet,

Plusieurs habitants de Capbreton nous interpellent, ainsi qu'en témoigne le message ci-après, sur les menées de la communauté de communes MACS pour imposer une ZAE à proximité de la ZA Les 2 pins à Capbreton aux fins d'y accueillir un équipement commercial à l'enseigne Leclerc.

Je vous contacte a propos du projet de ZAE de Capbreton, qui semble-t-il, connaît une accélération. Des autorisations de défrichement ont été affichées, de même un immense panneau-maquette. Considérant les différents avis sur ce projet qui ont été émis, est ce que tous les recours ont été épuisés? Est ce que toutes les études ont été rendues publiques? Est ce que des actions sont encore possibles? Je suis effrayé par ce projet qui n'a aucun sens aujourd'hui considérant les divers exemples et échecs de telles zones. Ce projet va détruire non seulement un patrimoine naturel unique, mais aussi ne tient nullement compte des projections futures liées au changement climatique (hausse des nappes par infiltration d'eau saline + augmentation des précipitations hivernales entre autres). L'hiver 2013-2014 est un avant-goût de ce qui sera normal dans les années 2040, c'est à dire demain pour des installations de type ZAE. Insistons sur le fait que cette zone a été inondée pendant 3 mois environ durant cet hiver la.
Je vous remercie beaucoup de votre réponse et de votre engagement.

Vous ignorez sans doute que par un jugement du 10 février 2015, le tribunal administratif de Pau a annulé la 3^{ème} modification du PLU de Capbreton qui avait ouvert à l'urbanisation une zone de 24 ha en la classant en zone AUcf et destinée à accueillir ledit établissement. La commune a relevé appel. Cette affaire est pendante.

Notre association a également déféré à la juridiction paloise la délibération communautaire du 4 mars 2014 approuvant le SCOT de la CCMACS que nous estimions peu protecteur de ce site composé de dunes anciennes paraboliques caractéristiques du littoral landais et protégé par la loi « littoral ». Nous avons été déboutés. Mais l'affaire est actuellement en appel et l'instruction est close depuis le 4 novembre dernier.

Nous pensions donc que le devenir de cette affaire était soumis aux résultats des décisions attendues de la CAA de Bordeaux concernant le PLU de Capbreton et le SCOT de la CCMACS. Je n'ignore pas que les responsables communautaires disent que tous les recours contentieux sont purgés. Mais c'est évidemment faux.

Or, quelle ne fut pas notre surprise en constatant qu'une enquête publique était ouverte du 15 novembre au 15 décembre 2016 pour réaliser le projet litigieux. Une délibération du conseil communautaire interviendra vraisemblablement le 30 janvier prochain pour déclarer d'intérêt général ce projet et mettre en compatibilité ledit PLU.

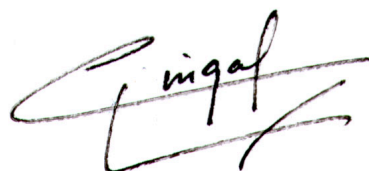
Il va sans dire que cette nouvelle procédure n'a pour seul objet que de contourner la décision de justice du 10 février 2015 qui interdit la réalisation d'un tel projet à cet endroit. C'est donc une mauvaise manière qu'infligent à l'Etat de droit ces responsables communautaires en se montrant aussi méprisants à l'égard de l'autorité de la chose jugée.

Nous avons également remarqué qu'une seconde enquête publique portant sur le permis d'aménager est en cours. Nous avons aussi appris que votre prédécesseur avait délivré une autorisation de défrichement pour cette opération alors même que ce site n'est pas ouvert à l'urbanisation depuis le 10 février 2015. Cette dernière affaire est pendante devant la juridiction administrative à la suite d'une instance au fond et en référé suspension introduite par *Les Amis de la Terre*.

Le comportement de cette communauté de communes déshonore le service de l'intérêt général et nous comptons sur votre action pour rétablir le respect de ladite décision de justice en attendant l'issue des actions conduites devant la juridiction d'appel.

Vous vous doutez bien que nous ne resterons pas inertes face à ce coup de force. La délibération communautaire déclarant d'intérêt général ce projet et portant mise en compatibilité du PLU de Capbreton sera déférée par nos soins à la juridiction administrative ainsi que le permis d'aménager qui suivra.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>